

Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 09 juillet 2021

Délibération CA-2021-56

Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 04 juin 2021

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 04 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 4 juin 2021 en formation plénière, à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE :

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 04 juin 2021.

Fait à Créteil, le 09 juillet 2021

Le Vice-Président du Conseil
d'administration

Amilcar BERNARDINO



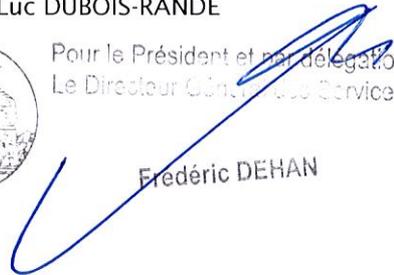
Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Fredéric DEHAN



Rendue exécutoire à compter du 9 juillet 2021 (date d'envoi au rectorat de Créteil)

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.